



**Protocole sanitaire renforcé
pour la pratique du golf
dans le contexte
de l'épidémie de Covid-19**

A compter du 19 MAI 2021

**+ Nouvelle Annexe officielle
pour toutes compétitions sportives et animations de club**

Ouverture des terrasses – 6 personnes maximum par table

Règles générales au sein du golf :

- Distanciation physique et gestes barrières :
 - 2 mètres en activité sportive
 - Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures et en dehors du parcours.

Nous recommandons aux joueurs l'utilisation de l'application #TousAntiCovid.

- Limiter les regroupements de plus de 10 personnes au même endroit au sein du golf en extérieur et 6 personnes en intérieur.
- Les joueurs devront réserver obligatoirement leur départ pour le parcours ainsi que pour les prestations d'enseignement en amont de leur venue.
- La location de voiturettes et le prêt de matériel sont autorisés à la condition de les nettoyer avec un produit adapté après chaque utilisation. Ce nettoyage devra être fait sous la responsabilité du club.
- Les chariots peuvent être mis à disposition si le club est en mesure d'organiser une désinfection des chariots à chaque retour du parcours ou de mettre à disposition des joueurs une solution hydroalcoolique à proximité des chariots.
- Rappel des mesures de précaution avec le couvre-feu en vigueur et le règlement intérieur exceptionnel Covid-19 par le personnel du club.
- Les parties seront composées de 4 joueurs maximum.



Au sein du Club House :

- La banque d'accueil est ouverte à condition de respecter les dispositifs barrières avec la mise en place de moyens efficaces comme par exemple un écran en plexiglass, marquage au sol pour assurer les distances barrières. Un accueil physique peut-être donc être organisé en respectant les mesures barrières et de distanciation tant vis-à-vis du personnel que des joueurs.
- La zone « salon » sans restauration est accessible aux joueurs en limitant à 6 personnes pour les regroupements. L'ouverture des terrasses est possible avec 6 personnes maximum par table.
- La zone « Pro Shop / boutique » des clubs sera ouverte. Le même protocole que celui des commerces y sera appliqué.
- Vestiaires & Caddy Master : possibilité d'accéder à son casier individuel en traversant les espaces collectifs et en respectant un espace de 8 m² entre individus ainsi que le port du masque. Les douches et les sèche-cheveux sont condamnés jusqu'à nouvel ordre.
- Les sanitaires ne devront pas être communs pour les joueurs et le personnel.

Pour le practice :

- Le practice est ouvert pour la pratique et l'enseignement en respectant le principe général de 2 mètres de distanciation entre les personnes.
- Les enseignants peuvent donner des cours à un ou plusieurs élèves (dans la limite d'un ratio de un enseignant pour un maximum de 9 élèves). Ils respectent les distances de sécurité et ne sont jamais à moins de 2 mètres de leurs élèves qu'ils ne touchent en aucun cas.
- L'accueil des groupes scolaires et périscolaire devra se réaliser conformément aux exigences sanitaires de l'Éducation Nationale en liaison avec le chef d'établissement concerné.
- Le club doit être en mesure d'organiser une désinfection des seaux vides du practice ou de mettre à disposition des joueurs une solution hydroalcoolique à proximité des seaux.

Sur le parcours :

- Au départ du trou n°1, n°10 et à la sortie du 18 : mise à disposition une solution hydroalcoolique, affichage des mesures barrières et du règlement exceptionnel de circonstance.
- Les joueurs doivent rester éloignés les uns des autres en respectant une distanciation minimum de 2 mètres entre chaque joueur.
- Possibilité de manipuler les drapeaux, les râteaux des bunkers, les piquets avec la recommandation de se laver les mains AVANT chaque manipulation. Pour cela, nous recommandons à chaque joueur d'être en possession d'un flacon contenant une solution hydroalcoolique.
- L'aire de nettoyage peut être ouverte à condition que le joueur l'utilise individuellement.

Nous recommandons de mettre à disposition des joueurs une solution hydroalcoolique à proximité de l'aire de lavage.

- Aucun échange de matériel entre les joueurs ;
- L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé ;
- Les enseignants peuvent assurer une prestation d'enseignement sur le parcours tout en respectant les distances de sécurité indiquées précédemment ainsi que les règles de gestion de parcours définies préalablement. Un dispositif spécifique pourra être mis en place pour soutenir le plan gouvernemental pour l'accueil de publics jeunes et scolaires en lien avec le Gouvernement.

Les plannings d'entretien du parcours sont aménagés de manière à ce qu'un jardinier ne croise pas de joueur pendant son travail sauf respect des règles de distanciation. S'agissant du travail des jardiniers, il appartiendra à chaque golf de mettre en place l'organisation qui garantira le respect de toutes les mesures de sécurité en s'inspirant des fiches « métiers » élaborées par les acteurs de la filière Golf.

Les joueurs de golf sont habitués au respect de l'Étiquette, qui fait partie intégrante de notre sport. Tous ensemble, respectons également l'Étiquette sanitaire.

Avertissements :

Ces mesures pourront être renforcées localement en fonction des capacités des clubs à toujours favoriser prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel.

Ces mesures ont été recommandées à la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière économique du golf.

Ces mesures sont comparables aux bonnes pratiques internationales qui ont permis la réouverture des golfs dans certains pays en Europe et dans le monde.

Ces recommandations ont été validées par le Bureau de la Commission Médicale Fédérale dont les membres recommandent fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, anosmie, agueusie, gêne respiratoire, fatigue inexplicée, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexplicés et contact avec un malade Covid-19), ainsi que tous ceux présentant des facteurs de risques cardio- vasculaires non contrôlés, des antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant (téléconsultations possibles).

Ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France et être territorialisées. Les clubs de golf auront donc une responsabilité particulière à adapter si besoin le protocole mis en place par la FF Golf sur le territoire national.

Ces recommandations seront publiées et portées à la connaissance des joueurs et licenciés par tous les acteurs de la filière économique du golf français